

lui permettent d'espérer que l'Exposition rétrospective, but principal de ce voyage, sera organisée pour le 28. Aussi cette date est-elle définitivement fixée.

M. Liénart, avant de communiquer un document relatif à la cession d'un office de notaire, esquisse à grands traits l'histoire du notariat depuis l'antiquité. Il fait ressortir l'importance de cette institution, qu'il qualifie de paladium de la propriété et par suite un peu de sauvegarde des familles, nous montre chez les Grecs des officiers spéciaux chargés de dresser les contrats, les retrouve à Rome dans la personne de certains esclaves ou affranchis appelés à tenir chez leurs maîtres les comptes, à mentionner les clauses des engagements, en même temps qu'ils recueillaient leurs pensées et leurs paroles. Il fait allusion à Tiron, l'affranchi de Cicéron, considéré comme l'inventeur de ces mentions abrégées, qualifiées de notes tironiennes, et qui, par suite, serait le premier de nos sténographes. Avec les papes, nous trouvons les notaires, apostoliques, établis par saint Clément, à la fin du premier siècle, et nous parcourons le moyen âge, rencontrant tour à tour les notaires tabellions et garde-notes, dont il faut distinguer les différentes fonctions. Afin de donner un caractère plus spécial à cette communication, M. Liénart nous donne, d'après le travail publié il y a près de quarante ans par M. Grandmange, des renseignements sur les différents titulaires des offices actuels de notaires de Compiègne, depuis le milieu du xv^e siècle.

Le document, qui a été l'objet de sa communication et dont il donne lecture en terminant, est le bail d'un office notarial à Faloy-sur-Somme, passé le 2 décembre 1778, entre le comte de Saint-Simon, seigneur de Faloy et Louis Le Roy, notaire royal, dans cette parole, pour une durée de quarante années, moyennant une somme annuelle de 180 livres,

chaque année, et suivant diverses clauses qui ont pour but d'assurer le bon exercice des fonctions, la tenue des répertoires et la conservation des minutes.

M. Benaut continue la lecture de ses notes et souvenirs sur la guerre de 1870-71 et présente différents récits qui lui ont été communiqués :

1^o Par M. Hallmenschlager, au sujet d'un voyage à Nancy pour faire parvenir aux soldats français prisonniers, des vêtements qui leur étaient envoyés par les dames de Compiègne ;

2^o De M. le commandant Leclère, sur la marche et les opérations du bataillon de la garde mobile de Compiègne ;

3^o De M. Fauvelle, sur les envois de graines et de semences faits à la fin de la guerre par diverses Sociétés anglaises d'agriculture, et sur plusieurs missions dont il a eu à s'acquitter.

A l'occasion de cette dernière communication, M. R. Chevallier fournit des détails sur les envois faits par la Société royale d'agriculture d'Angleterre et confiés aux soins de l'un de ses membres, M. Pickmann.

M. Nolet ajoute que ces dons furent considérables et que la commune de Venette, à elle seule, y fut comprise pour une valeur de 2.500 francs de graines.

M. le baron de Bonnault continue la lecture du récit du camp de Compiègne de 1739 ; les détails curieux abondent et l'auteur mêle aux descriptions techniques des épisodes du siège du fort élevé dans le grand parc, le récit des cérémonies auxquelles il assiste, messes et repas du roi et de la reine, bal du comte d'Eu où on assiste moyennant six livres, comme à l'Opéra de Paris, chasses dans la forêt, etc. Notre bourgeois a même une émotion ; en visitant le polygone, il écoute les explications d'un jeune canonnier et, s'étant laissé mettre